



C.A.D.R.E.F.

Université de la Culture Permanente
Secrétariat : 249 rue de Bouillargues
30000 NÎMES

www.cadref.com
contact@cadref.com

☎ : 04.66.36.99.44

**UNIVERSITÉ de la CULTURE PERMANENTE
et du TEMPS LIBRE**



CADREF du Gard

LE GRAU DU ROI

2026-2027

Association reconnue d'intérêt général.

*Ouverte à toute personne sans condition d'âge, de domicile,
de diplôme ou de niveau scolaire ou universitaire.*

REPRISE DES COURS le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Partager la musique



LE MOT DE LA PRESIDENTE

C'EST REPARTI POUR 40 ANS.... ET PLUS !

Ce fut une belle fête pour le quarantième anniversaire de notre cher CADREF... qui le vaut bien !

Quelques mots pour rappeler cet anniversaire à ceux qui y ont participé et donner quelques regrets aux autres.

Le 2 juin dernier, nous étions près de 300, adhérents, professeurs et bénévoles, réunis en Camargue pour passer une journée joyeuse et conviviale.

Transportés pour la plupart d'entre nous dans les cinq autocars affrétés à cet effet, nous nous sommes installés dans les deux grands bateaux qui nous attendaient aux Saintes Maries de la Mer, pour une promenade sur le Petit Rhône.

Bercés par les flots, nous avons pu admirer la flore et la faune du Parc Naturel Régional de Camargue, cet écrin de nature et de biodiversité.

Puis la séquence apéritif et repas dans le décor traditionnel du Mas de Pioch. Ce moment gourmand et convivial a été égayé par les choristes de l'Atelier Chant du CADREF qui s'en sont donnés à "chœur joie" pour notre plus grand plaisir.

Sans oublier le couplet sur les 40 ans composé façon Cyrano par notre Vice-Présidente.

Cette journée s'est terminée par une après-midi libre aux Saintes Maries de la Mer, pour flâner au gré de notre fantaisie dans les rues du centre-ville et leurs nombreuses boutiques, visiter l'église Notre dame de la Mer, faire un tour au très intéressant musée des Saintes Maries, ou déguster une glace en papotant.

La météo elle-même était de la partie pour cet anniversaire, puisque nous avons été épargnés aussi bien par la canicule que par l'orage qui a sévi ailleurs dans la région.

Seule la sono quelque peu déficiente n'a pas été au diapason, je le regrette.

Merci à tous ceux qui ont concouru activement à l'organisation de cette journée, ainsi qu'à tous ceux qui y ont participé dans un esprit coopératif et convivial. Nous espérons de tout cœur que vous avez apprécié cette fête et que vous en garderez un bon souvenir.

Pour terminer, je voudrais évoquer la brève séquence de la remise des "prix d'honneur" à l'issue de l'apéritif, pour rendre hommage à la fidélité des plus anciens du CADREF. Un moment très symbolique pour remercier, à travers les récipiendaires de ces prix, tous ceux, adhérents, professeurs, bénévoles, qui depuis 40 ans, ont permis à notre association de se développer et de poursuivre sa mission d'intérêt général.

Longue vie au CADREF !

Et bonne rentrée pour la quarante et unième année 2026-2027 !

Sommaire

MODALITÉS D'INSCRIPTION.....3

VACANCES SCOLAIRES4

SCIENCES HUMAINES5

 PARTAGER LA MUSIQUE..... 5

 MUSIQUE A VOIR à NIMES 6

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026/20277

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA individuel9

BULLETIN DE CANDIDATURE aux élections de délégué(e)s.....12

LE CADREF

Le CADREF du Gard Université de la Culture Permanente et du Temps Libre est une association reconnue d'intérêt général, ouverte à toute personne sans condition d'âge, de résidence, de diplôme ou de niveau scolaire ou universitaire.

Il est implanté sur 7 sites : Nîmes, Alès, Bagnols sur Cèze/Saint-Gervais, Le Grau du Roi, Le Vigan, Le Pays de Sommières/Aspères/Lecques et Villeneuve lez Avignon.

Il bénéficie du parrainage de l'Université de Nîmes, dans le cadre d'une convention de partenariat entre ces deux structures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Elles sont définies avec précision dans l'annexe 1 au Règlement Intérieur du CADREF établie par le Conseil d'Administration et intitulée "***Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription***".

En cas de demande d'annulation d'inscription, voir l'**article 5** des "***Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription***". Aucun remboursement ne sera possible en cas de demande formulée au-delà d'1 mois après le début de l'activité concernée.

Ce document peut être consulté dans son intégralité sur le site internet du CADREF ou être adressé par mail.

LES INSCRIPTIONS SONT PRISES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Par courrier

En envoyant le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement (de préférence par prélèvement) au secrétariat du CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.

Sur le site internet du CADREF

Vous avez la possibilité de créer **votre compte adhérent** sur le site internet www.cadref.com et de vous inscrire en ligne **en réglant par carte bancaire** à partir du 1er septembre.

Le bulletin d'inscription pour l'année 2026/2027 est disponible page 7.

Pour tous renseignements ou modifications :

S'adresser au secrétariat de Nîmes, tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 04.66.36.99.44.

LES TARIFS 2026-2027

Adhésion à l'association : Le montant de la cotisation est de **57 €**

Coût réel : 19,38 € grâce à la réduction d'impôt de 66% (soit 37,62 €) qui est accordée parce que le CADREF est une association reconnue d'intérêt général.

L'adhésion au CADREF permet de s'inscrire aux activités de tous les sites (voir les programmes sur le site internet www.cadref.com).

Frais d'inscription aux cours :

Pour chaque discipline, le tarif est indiqué pour l'ensemble des séances de l'année.

Si pour chaque discipline on calcule le tarif horaire, on constate que 80,5% des cours ont un tarif compris entre 3 et 6 € / heure. *Autrement dit, plus de 8 cours sur 10 coûtent moins de 6 € / heure.*

Grâce au Fonds de Solidarité Culture, **une réduction de 40 €** peut être accordée sur la première inscription aux adhérents qui disposent de revenus modestes (**voir les conditions** dans le chapitre "Le Fonds de Solidarité Culture" page 11).

Ce Fonds est alimenté par les dons effectués par les adhérents (ne serait-ce que 1 ou 2€, ou plus) au moment de leur inscription. Ces dons donnent droit à une réduction d'impôt de 66%.

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

REPRISE DES COURS LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : Du 17 octobre au soir au 2 novembre au matin

NOEL : Du 19 décembre au soir au 4 janvier au matin.

HIVER : Du 6 février au soir au 22 février au matin.

PRINTEMPS : Du 3 avril au soir au 19 avril au matin.

ASCENSION : Du 5 mai au soir au 10 mai au matin.

LIEUX DES COURS :

Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards – Le Boucanet – Rive droite

SCIENCES HUMAINES

PARTAGER LA MUSIQUE

<u>Professeur</u>	Pierre BOITET							
<u>Lieu</u>	Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards							
<u>Jour/Horaire</u>	Mardi				9h30 - 11h30			
<u>Dates</u>	13/10	17/11	15/12	12/01	02/02	23/03	27/04	25/05
<u>Tarif</u>	91 €							

LA MUSIQUE AU CŒUR DU MONDE

La musique est au cœur du monde : dans leur traduction sensible des émotions nées d'un paysage, de la fuite du temps, d'un rêve ou d'une légende, les compositeurs sont à l'écoute de tout ce qui les entoure et le magnifient dans leurs œuvres...

Le programme de cette année explore les sources de leur inspiration à travers huit chapitres, depuis la Renaissance jusqu'à aujourd'hui : chacune des huit séances sera articulée autour d'une œuvre-clé abordée de façon détaillée et d'œuvres satellites illustrant le même thème.

Les séances sont illustrées d'exemples musicaux, d'iconographie, de vidéos et d'une approche commentée de quelques partitions, afin de mieux comprendre les « recettes » de composition et d'aller plus loin dans le plaisir de l'écoute. Aucune connaissance technique n'est requise !

Séance 1 Musique et paysages

Séance 2 Musique et les éléments (eau, air...)

Séance 3 : Musique et la ville

Séance 4 : Musique et la fuite du temps

Séance 5 : Musique et mythologie

Séance 6 : Musique et histoire (événements, personnages...)

Séance 7 : Musique et littérature et écrivains

Séance 8 : Musique et le rêve ou l'exotisme

MUSIQUE A VOIR à NÎMES

Auditorium des Archives Départementales à Nîmes

<u>Professeur</u>	Pierre BOITET				
<u>Lieu</u>	Auditorium des Archives Départementales à Nîmes Arrêts de bus : FOREZ (ligne 6) ou CDT RAYNAL (ligne 7)				
<u>Jour/Horaire</u>	Mardi			14h00 - 16h30	
<u>Dates</u>	15/12	12/01	02/02	27/04	25/05
<u>Tarif</u>	77 €				

L'opéra italien au XIX^e siècle

En complément du cycle *Partager la musique*, cinq séances consacrées à des opéras à voir et à entendre dans leur intégralité ou dans de larges extraits, proposées dans des captations qui ont fait date.

Cette année, plongée au cœur du belcanto italien de Rossini, brillant successeur des grands maîtres du XVIII^e à Verdi, figure de proue de l'opéra italien et Puccini, en passant par les grands représentants du drame romantique que sont Bellini et Donizetti.

Accompagnées de quelques repères esthétiques et techniques afin de se familiariser avec les partitions et le livret, ces projections invitent à une immersion dans les œuvres que le format des conférences « Musique à partager » ne permet pas. Elles ont lieu dans les excellentes conditions visuelles et acoustiques de l'auditorium des Archives Départementales de Nîmes.

Séance 1 – ***Le Barbier de Séville* ROSSINI**

Séance 2 – ***Norma* BELLINI**

Séance 3 – ***Lucia de Lammermoor* DONIZETTI**

Séance 4 – ***Othello* VERDI**

Séance 5 – ***Madame Butterfly* PUCCINI**

(Programme donné sous réserve)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026/2027

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. Fixe : **Tél. Mobile :**

Email :

Année de Naissance : **Sexe :** ☐ F ☐ H

S'il s'agit d'une 1^{ère} inscription comment avez-vous connu le Cadref ?

☐ Publicité ☐ Recommandation

Quelle est votre situation professionnelle ?

☐ Retraité(e) ☐ En activité ☐ En activité partielle ☐ En recherche d'emploi

Quelle est ou a été votre origine professionnelle ?

☐ Agriculteur ☐ Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise
☐ Enseignant ☐ Cadre fonction publique ou privée
☐ Profession libérale ☐ Employé public ou privé ☐ Ouvrier

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**), l'association est responsable du respect des données personnelles. Pour assurer son fonctionnement (exemples : pour prévenir de l'absence d'un professeur, envoi de certains cours, envoi des programmes, etc...) le CADREF utilise l'envoi de messages électroniques ou de SMS. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces informations, merci de cocher la case ci-dessous :

☐ Je n'accepte pas de recevoir des informations par e-mail ou par SMS.

L'adhésion sous-entend l'acceptation du Règlement Intérieur, des Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription.

PAIEMENTS FRACTIONNÉS :

Le 1^{er} prélèvement ou chèque doit être d'un montant supérieur ou égal à 57€

MERCI DE PRIVILÉGIER LE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois, soit :

- Par **prélèvement**, en renvoyant le mandat de prélèvement signé accompagné de votre RIB/IBAN. **Pas de centimes SVP.**
- Par **chèque**, en les renvoyant avec votre bulletin d'inscription, ils seront mis à l'encaissement à un mois d'intervalle autour du 15 du mois. **Pas de centimes SVP.**

Choix des disciplines au dos



Bulletin d'inscription

Partager la Musique		X	91 €	=	
Musique à voir à Nîmes		X	77 €	=	

Sous Total :

Cotisation : + 57 €

Pour le Fonds de Solidarité Culture je fais un don de (donnant droit à réduction d'impôt) :

Total :

Aide à l'inscription (voir conditions d'éligibilité page 11) : **– 40 €**

(Joindre impérativement l'avis d'imposition 2026 avec revenu fiscal de référence) _____

Total :

Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement (de préférence par prélèvement) au CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.

Carte d'étudiant à disposition dans votre espace adhérent sur le site internet du CADREF.

Sinon merci de joindre à votre bulletin d'inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

ÉCHÉANCIER POUR L'ANNÉE 2026/2027

Le 1^{er} prélèvement doit être égal ou supérieur à 57€.

Les prélèvements se font autour du 15 du mois.

Pas de centimes SVP

Montant total dû : . , 0 0 €

Dates au format mois/année

1^{er} prélèvement : . , 0 0 € /

2^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

3^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

4^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

5^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

6^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

LA GESTION DU CADREF

LE CADREF EST → UNE ASSOCIATION → GÉRÉE PAR SES ADHÉRENTS

L'implication des adhérents est une condition essentielle pour assurer la pérennité de l'association.

Les adhérents élisent des délégués qui élisent un Conseil d'Administration. Les fonctions de Délégué et d'Administrateur sont exercées à titre bénévole. La motivation nécessaire pour exercer ces fonctions trouve sa justification dans la mission d'intérêt général assurée par l'Association : **ouverture à la culture pour tous et maintien du lien social.**

LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION

Elle est entièrement prise en charge par :

Nathalie FAUCHER, Directrice

Isabelle WEILL, Adjointe

LES MEMBRES DU BUREAU

Simone CLEMENT - Présidente, Monique ALLIER CHAY - Vice-Présidente, Jean Pierre HERMANTIER - Trésorier, Jean-Michel FABRE - Secrétaire, Daniel JULIEN - Trésorier Adjoint, Elisabeth JABOT - Secrétaire Adjointe, Sabine BREYSSE - Chargée de Mission, Jérôme GABREAU - Chargé de Mission et Alain NICOLAS - Chargé de Mission.

RESPONSABLE DU SITE DU GRAU DU ROI: Claudette BRUNEL

LE FONDS DE SOLIDARITÉ CULTURE

Le Conseil d'Administration du CADREF a décidé en 2019 de constituer un Fonds de Solidarité Culture. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'accès aux cours organisés par notre association pour les adhérents disposant de revenus modestes, en leur accordant une aide à l'inscription.

Il s'agit d'un fonds dédié alimenté essentiellement par les dons des adhérents désireux de participer à cette action solidaire. *Nous avons calculé que, si chacun des 2600 adhérents actuels faisait un don de 2 € au moment de son inscription, la somme recueillie couvrirait le montant total des aides à l'inscription distribuées en moyenne chaque année à nos adhérents les plus modestes.*

C'est bien sûr chaque adhérent qui décide s'il souhaite faire un don et quel en sera le montant. Notre association étant reconnue d'intérêt général, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur don.

Le Conseil d'Administration du CADREF définit annuellement le montant de l'aide accordée et les conditions que doivent remplir les adhérents pour pouvoir bénéficier de cette aide. Le Fonds de Solidarité Culture est redistribué chaque année dans la limite des ressources affectées.

Pour l'année 2026-2027, une aide à l'inscription de 40 € pourra être accordée aux adhérents qui, sur présentation de leur avis d'impôt 2026, justifient d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 595 € pour une personne seule et à 32 859 € pour un couple soumis à imposition commune.

CADREF
BULLETIN DE CANDIDATURE
aux élections de délégué(e)s
2026/2027

Je, soussigné(e).....

déclare être candidat(e) aux élections de délégué(e)s

2026/2027, pour la discipline ou activité :

.....

Niveau :

Jour et horaire :

Nom de l'enseignant :

Fait à :

Le :

Signature :

LES DÉLÉGUÉS DE COURS

Ils ont un rôle statutaire : Participation chaque année à l'Assemblée Générale : vote du compte financier et tous les 3 ans, élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

Ils ont un rôle fonctionnel : au sein de leur cours, liens entre les étudiants, les Professeurs, l'Administration.

Au cours de l'année, ils sont invités à participer à deux réunions d'information et de consultation sur l'organisation et le fonctionnement du CADREF.

Modalités pratiques.

Le délégué de cours est élu, en début d'année universitaire, pour 1 an, par les adhérents du cours dans la proportion de 1 délégué pour 1 à 20 étudiants.

Pour déposer votre candidature, il suffit de remplir le bulletin ci-dessus et de le retourner au Secrétariat du Cadref avec votre inscription : par courrier ou sur place au Cadref. L'élection des Délégués aura lieu, dans chaque cours, dès la 1^{ère} semaine de la rentrée.

Activités proposées au CADREF

Sciences humaines et sociales

Partager la Musique



Pour tous renseignements, inscriptions ou modifications :

S'adresser au secrétariat tous les jours
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
au 04.66.36.99.44.

